



Appel ou pas appel jugement rendu

Par **Nad142**, le **10/04/2019** à **17:33**

Bonjour,

J'ai reçu la notification de mon jugement au prud'hommes. Mon licenciement à bien été reconnu sans cause réelle et sérieuse et condamne la société à me verser la somme de 15000 euro alors qu'ils m'ont traité comme une voleuse et que J'ai perdu mes actions d'une valeur de 30000 euro. Je comprend pas. Et je voudrais savoir si il faut que je fasse appel ou pas ? Mon avocate et très distante et surtout ne communiqué pas avec moi alors je me tourne vers vous. Pouvez vous m'aider.

Cordialement

Merci

Par **morobar**, le **11/04/2019** à **08:53**

Bonjour,

On a beau secouer nos boules de cristal, nous restons incapable de trancher.

Je ne vois pas à quoi se rapporte votre perte de la valeur des actions.

Le CPH ne peut pas juger l'aspect pénal du vol car il n'est pas compétent pour sanctionner les vols.